

Quand l'homéopathie critique la médecine conventionnelle

Une étude met en lumière la mauvaise qualité des essais cliniques comparant l'action de traitements différents. Trop souvent des médicaments nouveaux sortent des laboratoires sans preuve véritable de leur efficacité.

Les effets d'un traitement homéopathique ne sont pas distincts de ceux d'un traitement placebo. C'est le résultat, amplement commenté, de l'étude dirigée par le professeur Matthias Egger de l'Université de Berne, commanditée par le Département fédéral de l'intérieur dans le cadre du programme d'évaluation des médecines complémentaires (PEK). Les biochimistes sont rassurés: les dilutions pratiquées dans les préparations homéopathiques sont extrêmes et ne contiennent plus de substance active; on s'attend donc, l'agent étant absent, à ce qu'il n'y ait plus d'effet spécifique. L'absence d'une preuve d'un effet spécifique ne veut pas dire que la preuve de l'absence est faite. L'effet placebo est tout logiquement l'explication la plus simple des effets observés. L'étude reconnaît par ailleurs la qualité du travail des médecins qui recourent à l'homéopathie.

En revanche, il y a un aspect plus inquiétant dans cette étude, celui de la médiocre qualité générale des essais cliniques. Pour bien comparer les effets des deux «médecines», les auteurs ont sélectionné 110 paires d'essais cliniques, chaque fois l'un sur la base de prépara-

tions homéopathiques et l'autre sur la base de médicaments conventionnels, en vérifiant soigneusement que le nombre de patients, leur âge, leur état et l'affection dont ils souffraient étaient comparables dans les deux essais.

Il est admis que les essais cliniques les plus performants sont ceux qui comparent les effets du médicament à l'étude avec un placebo (sucre), et où ni le médecin ni le patient ne peuvent distinguer l'un de l'autre (études dite en double aveugle). La taille de l'échantillon doit être suffisante. En plus, l'attribution des patients au groupe traité ou au groupe placebo doit se faire au hasard et de manière cachée. Seul un cinquième des essais (20%) avec préparations homéopathiques satisfait ces critères. Les quatre cinquièmes sont donc de qualité moyenne voire mauvaise. Mais surprise: dans les essais cliniques qui recourent aux médicaments conventionnels, seuls 8% - un douzième - des essais est de qualité supérieure. Neuf essais cliniques conventionnels sur dix sont ici de qualité moyenne, inférieure, voire médiocre.

le texte de Gérard Escher continue en page 7

Sommaire

Le contrôle des coûts de la santé reste une chimère.
Le recensement fédéral est en voie de disparition.
page 2

Le vote du 25 septembre ébranle le nombrilisme suisse.
page 3

Les énergies renouvelables à l'épreuve de la rentabilité.
pages 4 et 5

Les syndicats doivent faire face à la mobilité des salariés.
page 6

Le contrôle antidopage échappe aux règles.
page 7

Reportage à Diên Biên Phu, cinquante ans après.
page 8

Adhésion à l'UE

Le retrait de la demande évoqué par Hans-Rudolf-Merz et Fulvio Pelli fait le jeu des opposants à l'extension de la libre circulation et manque de loyauté à l'égard de l'Europe.

Édito page 3

L'assurance maladie en quête de salut

Entre progrès et gaspillage, on attend toujours les instruments susceptibles de maîtriser les coûts de la santé.

L'annonce méritait-elle le cadre du traditionnel pèlerinage à l'île de Saint-Pierre, devant un parterre de journalistes avides d'entendre la dernière formule à l'emporte-pièce du chef du Département fédéral de l'intérieur? Ces journalistes n'ont pu qu'être déçus de la banalité du propos. Face à la complexité du dossier de l'assurance maladie, Pascal Couchepin a rapidement abandonné la posture du sauveur. On prévoit pour l'an prochain, une fois de plus, une augmentation des primes supérieure à l'évolution des prix? Pour atténuer le choc, le magistrat exigera des caisses qu'elles dissolvent une partie de leurs confortables réserves. Rien de nouveau: Ruth Dreifuss avait déjà eu recours à cette mesure qui agit comme un calmant mais ne guérit pas le mal.

Le mal? C'est le fait qu'on ne réussit pas à distinguer clairement ce qui, dans la facture globale, relève d'une véritable amélioration de la santé d'une part, du gaspillage et de la mauvaise organisation d'autre part. C'est aussi l'ab-

sence de volonté des principaux acteurs - assureurs, thérapeutes, hôpitaux, accrochés à la défense de leurs intérêts propres - à rechercher des solutions de compromis. Quant aux acteurs politiques, après l'échec de la révision de la LAMal au Conseil national, ils semblent décidés à éviter les questions conflictuelles et résignés à naviguer à vue. Le Parlement rechigne à discuter de la suppression de l'obligation de contracter, cette injection de concurrence dont les adorateurs du marché attendent probablement trop: il faut dire que les médecins sont en embuscade et pourraient compter en votation populaire sur une large majorité des assurés. Quant au mode de financement des hôpitaux, une commission du Conseil des Etats travaille à sa révision, de manière à mettre fin au jeu de cache-cache entre assurances et cantons, chacun des partenaires cherchant à imputer à l'autre la charge des frais hospitaliers.

Dans l'intervalle on a enregistré la suppression de certains traitements alternatifs - en particulier l'homéopathie - de la liste du cata-

logue des prestations remboursées, suppression qui n'affectera que très marginalement la facture de la santé. Et le feuilleton de la répartition de la médecine de pointe entre les cantons masque un problème plus fondamental, celui de la planification de la formation médicale et de la réduction du nombre des hôpitaux universitaires.

Enfin le ministre de la santé se refuse à prendre une mesure simple et efficace pour mettre fin à la chasse aux assurés rentables que pratiquent les caisses: ajouter aux critères de l'âge et du sexe celui de l'état de santé des assurés afin d'améliorer la péréquation des risques entre les caisses.

Les possibilités de maîtriser l'évolution des coûts de la santé existent. De nombreuses études montrent que le rapport coût-efficacité du système est loin de l'optimum. Une offre inadéquate - interventions inutiles, médicaments sans effets - et la surconsommation des patients continueront donc, dans l'attente d'une régulation digne de ce nom. *jd*

Statistiques

Suisse 2010, un portrait au rabais?

Toujours lors de sa rencontre habituelle avec les médias sur l'île de Saint-Pierre, reportée cette année de juin à la fin août, Pascal Couchepin a commenté les «nouvelles frontières» socio-démographiques, esquissées par les résultats du recensement fédéral de la population effectué en décembre 2000. Et le chef du Département de l'intérieur de livrer quelques intéressantes considérations sur des données effectivement significatives pour l'avenir et la gestion des assurances sociales, mais aussi pour les politiques du travail, des transports, du logement, etc. Le tout illustré par force graphiques, cartes et com-

mentaires ad hoc, établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui fait partie du DFI. Fort bien.

Mais Pascal Couchepin s'est bien gardé de dire qu'il ne pourra pas présenter un tableau analogue dans dix ans, cinq ans après le recensement de 2010. Non parce qu'il ne sera probablement plus conseiller fédéral à ce moment-là, mais tout simplement parce que, sauf changement de cap, il n'y aura pas de véritable recensement fédéral en 2010, avec questionnaires à toute la population, mais une forme d'exploitation des registres cantonaux et communaux, qu'il faut

urgemment harmoniser à cette fin.

Autant dire que, victime du programme d'économies XY, l'OFS a renoncé à l'une de ses tâches fondamentales, le comptage décennal accompli sans faille depuis 1870 - avec un unique et compréhensible report de 1940 à 1941. Provocation de la part de l'OFS? En tout cas, inquiétudes du côté des cantons et des villes, et indignation chez les chercheurs, géographes, sociologues, démographes, qui sont en train de publier une passionnante série d'analyses des résultats de 2000, dessinant les «cartes sociales» de la Suisse: structures familiales, évolution

de l'emploi, migrations internes et mouvements pendulaires.

Pris entre la crainte du fichage universel et les soi-disants impératifs budgétaires, le recensement de 2010 est en train de se réduire à la portion congrue. A moins d'un sursaut que seules les Chambres fédérales pourraient provoquer, l'appauvrissement du savoir de la Suisse sur elle-même est programmé. *yj*

Vers de nouvelles frontières? Actualités statistiques de l'OFS 001-0065.

A consulter et télécharger sur: www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.

Document.64454.html

25 septembre: fin du nombrilisme

La Suisse est au cœur de l'Europe. Cette affirmation fait partie de nos certitudes anciennes, enseignées et vécues. Parce que la Suisse est le château d'eau de l'Europe: du Rhin (Vater Rhein), du Rhône (la grande invitation), du Tessin qui arrose les plaines lombardes où les Suisses descendaient affronter les armées des grandes puissances. Même le Danube, sans l'Inn, ne serait ce qu'il est.

La Suisse, gardienne des cols alpins, dont l'importance stratégique était telle que seul, un petit pays, neutre, pouvait en avoir la garde. Tellement au centre qu'en Suisse sont parlées les langues de nos grands voisins; français, allemand, italien, langues nationales.

L'élargissement de l'Union européenne remet en cause ce nombrilisme. Par le nombre déjà. Certes Chypre, Malte, les pays baltes sont des petits pays périphériques. Mais ces jeunes nations démontrent que l'appartenance à l'Europe ne se juge pas seulement historiquement à l'ancienneté et

géographiquement à la proximité du centre. Les pays de l'Europe centrale (Hongrie, Tchéquie, Slovaquie, Slovénie) et la Pologne ripent l'Europe à l'est et son centre se situe désormais quelque part en Autriche ou en Allemagne.

La votation du 25 septembre nous oblige à prendre conscience de cette nouvelle donne géo-politique. Ce vote a une vertu pédagogique. Il nous demande de reconnaître comme voisins européens des pays qui ne sont pas des voisins de frontières. Il nous sort de notre réduit montagnoux, de notre château d'eau pour découvrir des horizons plus vastes. Le mur est tombé en 1989. Il est temps d'en prendre note. D'où des résistances qui ne se limitent pas à la peur de la concurrence salariale. D'où des refus de reconnaître la perte de cette position centrale. Mais aussi la vertu de ce vote, au-delà des enjeux économiques: remettre en cause nos mythes. Nous ne sommes plus le cœur de l'Europe. Salutaire correction de notre nombrilisme. ag

Le Danube coule vers l'avenir

Le vote du 25 septembre sur l'extension de la libre circulation, si elle est acceptée, permettra aux citoyens des dix nouveaux pays membres de l'Union européenne de venir peu à peu travailler en Suisse. En revanche, personne ne relève que les Helvètes pourront aussi aller travailler sans guère d'obstacles dans la nouvelle Europe.

L'hypothèse semble farfelue parce que nos concitoyens à la vie tranquille et confortable ont perdu l'audace et le sens du risque de leurs ancêtres. Nous ne parlons pas ici des entreprises et des cadres expatriés mais de l'individu qui part seul dans l'espoir d'une vie meilleure. Le cas de quelques agriculteurs partant s'établir au Canada est connu. Or la Slovaquie possédait de nombreux vignobles avant la guerre. Ils sont aujourd'hui quasiment à l'abandon dans le prolongement des terres volcaniques du Tokaj de Hongrie.

Les investisseurs occidentaux se sont rués sur les domaines du Tokaj dans l'espoir de retrouver la qualité d'un des meilleurs vins de la planète, dont le déclin remonte à la Première Guerre mondiale. C'est un effort de longue haleine, dix ou quinze ans au moins qui commence à porter ses fruits. Pourquoi nos vignerons ne s'intéresseraient-ils pas aux vignes d'Europe centrale? Voici plus de cent ans, des Suisses ont planté des vignes en Ukraine. Ils ont été emportés par la révolution d'Octobre. La situation est différente aujourd'hui et des entreprises audacieuses sont à nouveau possibles.

Bien sûr il existe des clauses de sauvegarde, en particulier l'interdiction d'acheter des terrains agricoles pendant sept ans avec possibilité de prolongation de trois ans, mais les terres peuvent être louées en attendant. L'obstacle de la langue? Il est le même pour tous les migrants et le vin est une *lingua franca*. Les vignobles ne sont qu'un exemple. Parlons des Italiens qui se sont établis en masse en Roumanie. Certes le pays des Daces n'est pas dans cette première vague d'élargissement, mais il fera partie de l'Union européenne dans trois ans au plus tard. Les Italiens y possèdent stations-service, restaurants, hôtels, petites entreprises et ils habitent sur place. Les Suisses regardent vers les États-Unis, leurs universités, leur liberté d'entreprendre. Très bien, mais l'avenir est peut-être autant sur le Danube que sur le Mississippi. jg

Edito

La bourde

Quand, simultanément, un conseiller fédéral et le président de son parti tiennent le même discours, le propos n'est plus en l'air comme un bavardage médiatique, c'est une orientation politique. Hans-Rudolf Merz et Fulvio Pelli ont souhaité que la Suisse retire sa demande d'adhésion à l'Union européenne, gelée depuis 1992. Proposition critiquable dans sa forme et sur le fond.

Hans-Rudolf Merz n'a pas émis une idée générale. Il s'est engagé sur une décision éventuelle du Conseil fédéral avant que le collège en ait délibéré et l'ait inscrite à son ordre du jour. Au nom de la collégialité, on a reproché à Christoph Blocher, une fois devenu conseiller fédéral, d'avoir fait comprendre qu'il avait toujours le même avis sur des sujets à propos desquels il s'était exprimé avant son élection. Le mépris de la collégialité de Hans-Rudolf Merz est autrement plus grave. Qui lui a rappelé les règles du jeu?

Fulvio Pelli, président du Parti radical suisse, n'a pas les mêmes contraintes. Mais il n'a pas pour autant droit à l'erreur. Or, en précisant que la demande d'adhésion devrait être retirée si le peuple votait «oui» le 25 septembre, il a associé adhésion et un objet de portée circonscrite, la libre circulation pour les nouveaux membres de l'UE. En croyant les prendre à contre-pied, il a rendu service aux partisans du «non» qui s'efforcent, afin d'élargir le front du refus, de lier adhésion et libre circulation. A son niveau de responsabilité l'erreur est lourde.

Sur le fond, la demande d'adhésion gelée et même congelée a un sens. Elle exprime une orientation, «stratégique» dit le Conseil fédéral. Elle donne un sens aux accords bilatéraux comme expression de notre bonne volonté européenne. Le retrait de la demande n'en ferait plus que des accords de bon voisinage.

Enfin notre loyauté envers l'Union européenne exclut une décision de retrait. Après l'échec en France et aux Pays-Bas de la Constitution, l'Union vit une crise. Elle a réussi le grand défi de consolider la paix entre les ennemis qualifiés autrefois d'héritaires (France et Allemagne) et de réintégrer les pays que l'URSS avait satellisés. La paix considérée désormais comme un acquis, elle s'interroge sur ses nouveaux objectifs, sa dynamique, ses espoirs. Le retrait de la Suisse dans ces circonstances serait interprété comme le constat de l'échec européen fait par un pays placé aux premières loges. Pas un coup de poignard dans le dos, nous n'avons pas ce pouvoir. Mais, devant l'opinion internationale attentive, un geste de méfiance. En fait, déloyal et «désolidaire». ag

Passer à la production de masse

Pendant la session d'automne, le Conseil national traitera du projet de loi sur l'approvisionnement en électricité. Simultanément, une modification de la loi sur l'énergie sera mise en délibération. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie de la Chambre du peuple a dissocié les deux aspects, initialement liés. Ils devraient faire l'objet de deux arrêtés fédéraux distincts et seront donc, le cas échéant, soumis séparément au référendum. Coup de projecteur sur les aspects environnementaux.

Les tensions sur le marché européen de l'électricité sont de plus en plus fortes. Du côté de l'offre, ce sont avant tout les faiblesses des sources d'énergies non renouvelables qui expliquent cette situation.

- Les centrales nucléaires vieillissent et la polémique fait rage sur l'opportunité de réinvestir dans ce secteur. La sécurité d'exploitation et le stockage des déchets ne sont pas les seuls problèmes. Les coûts exorbitants de cette technologie constituent aussi une épée de Damoclès.
- La production d'électricité à partir du gaz naturel et du pétrole pose non seulement des problèmes écologiques majeurs, mais elle subit de plein fouet l'augmentation des prix du pétrole. Comme deux tiers de l'électricité produite en Europe sont d'origine fossile, ce type d'électricité se renchérit notablement. Même si la Suisse ne produit pour ainsi dire pas d'électricité d'origine fossile, elle est exposée à la variation des prix en Europe.
- La production d'électricité à partir du charbon est une hérésie écologique.
- A cela s'ajoute que la consommation d'électricité ne cesse d'augmenter en Suisse comme en Europe et que la demande de substituer l'électricité au pétrole pourrait s'accroître.

Dans ces circonstances, il y a un intérêt évident pour l'économie, les consommateurs et l'environnement à mener une politique volontariste de renforcement de la capacité de production d'électricité d'origine renouvelable. La plupart des pays européens ont pris des mesures dans ce sens, et en particulier l'Autriche, l'Allemagne, le Danemark et l'Espagne.

Les quotas d'électricité verte

Cette évidence n'a pas empêché l'aile dure du lobby des entreprises électriques, relayée par l'UDC, de tenter de diluer cet objectif lors des travaux de commission, heureusement sans succès. La bataille s'est ensuite focalisée sur les instruments permettant ce renforcement. Le Conseil fédéral proposait de créer la base légale d'un système de quotas, qu'il aurait eu la faculté d'in-

troduire ultérieurement s'il le jugeait nécessaire. Le système des quotas prévoit d'obliger les distributeurs électriques à fournir une part minimale d'électricité d'origine renouvelable. Il est prévu que les distributeurs qui livrent plus d'électricité verte que la norme peuvent revendre des certificats à ceux qui n'atteignent pas cette norme. Si l'on utilise ce dispositif pour exercer une pression croissante et prévisible, cela accroîtra la rentabilité des installations de production d'énergies renouvelables. Cet instrument nécessite cependant d'être accompagné par une vraie politique de renforcement des capacités de production. Sinon, il risque simplement d'aboutir à un effet de vases communicants: on importe du courant vert, qui est remplacé à l'étranger par du courant ordinaire.

Soucieuse d'obtenir de vrais progrès, la commission a opté pour une introduction immédiate des quotas, alors même que les lobbyistes électriques voulaient torpiller complètement le système. Nul doute cependant que la bataille se répétera au plénum.

Stimuler les investissements

Pour s'assurer une croissance vraiment substantielle sur le plan quantitatif, il faut donc des instruments qui déclenchent une vague d'investissements. A cet effet, la commission a adopté un dispositif dont la pièce maîtresse est la rétribution d'injection couvrant les coûts (voir ci-contre) pour toutes les énergies renouvelables, sur le modèle allemand. Ici aussi, la commission a rendu ce dispositif obligatoire alors que le Conseil fédéral l'avait introduit à titre optionnel. Sans surprise, les électriciens font un blocage de principe et proposent un système d'appel d'offre qui a pourtant déjà échoué, par exemple en Angleterre. Il est également prévu de financer la modernisation et le renforcement des installations hydroélectriques, afin d'en augmenter le rendement énergétique, respectivement d'éviter que les exigences renforcées en matière de protection des eaux n'aboutissent à une baisse de puissance. Enfin, il est prévu de financer les efforts d'encouragement à l'utilisation rationnelle de l'électricité. *rn*

Comment stimuler les investissements dans les nouvelles énergies renouvelables (NER) ?

La rétribution d'injection couvrant les coûts

Le potentiel de développement de grandes installations hydroélectriques classiques est quasiment épuisé en Suisse, faute d'emplacements encore utilisables. C'est donc davantage les nouvelles énergies renouvelables (voir encadré ci-dessous) qui permettront de progresser. Pour y parvenir, il est cependant nécessaire de surmonter trois difficultés.

Premièrement, les nouvelles énergies renouvelables (NER) sont pour l'instant en général plus chères au KWh, du moins si on les compare à l'alternative la plus banale, à savoir les turbines à gaz. De plus, les NER ont une structure de coût particulière : les investissements initiaux sont plus élevés, mais les frais de fonctionnement plus bas que ceux des sources conventionnelles. Il n'y a en effet que peu ou pas de coût pour obtenir l'énergie primaire : le vent est gratuit, alors que le gaz a un prix élevé et croissant. S'agissant des coûts d'investissement pour les NER, le passage à une production industrielle permet une baisse importante des frais de fabrication des installations, comme le montre l'exemple allemand : le boom éolien a fait chuter le prix des installations, au point que ce mode de production est en train de devenir le plus

concurrentiel si l'on considère le tarif au KWh. Le même phénomène a lieu pour le photovoltaïque, qui demeure pourtant encore loin du seuil de rentabilité. Dans les deux cas, il faut cependant un élément susceptible de déclencher le succès d'une nouvelle ressource.

Trouver les financements

La deuxième difficulté consiste à trouver des investisseurs pour les nouvelles énergies renouvelables. Le problème est similaire à celui rencontré autrefois lors de la construction des grands barrages et des centrales nucléaires. Les prix de revient par KWh pour les nouvelles installations étaient alors supérieurs aux prix de vente du courant produit par les anciennes installations déjà amorties. A l'époque, les grandes entreprises monopolistiques ont résolu ce problème en vendant le courant à un prix moyen, ce qui permettait de couvrir les coûts des nouveaux investissements. Ainsi, tous les usagers participaient au financement. Malheureusement, cette piste n'est plus garantie dans le contexte actuel de libéralisation rampante ou explicite. Le producteur qui cherche à dégager une marge supplémentaire pour financer d'autres pro-

jets risque de perdre ses clients, du moins lorsque ceux-ci sont de grandes entreprises ou des revendeurs de courant.

Finalement, de nombreuses entreprises électriques sont assez réticentes aux nouvelles énergies renouvelables. Il s'agit d'une réticence stratégique, mais aussi pratique, dans la mesure où les NER exigent souvent une approche décentralisée qui ne correspond pas à la culture de ces entreprises.

Levée des incertitudes financières

Pour remédier à ce problème, il est prévu d'introduire la rétribution d'injection couvrant les coûts (RICC). La RICC garantit à l'investisseur un prix d'achat du KWh qui ne change pas pendant une durée contractuelle donnée, généralement vingt ans. Ce prix assuré par contrat lève les incertitudes et permet de réunir les capitaux pour construire l'installation.

Le niveau de rétribution est évidemment différencié en fonction de la technologie. Une installation de production d'électricité à partir de la biomasse ou des déchets obtient un tarif plus bas qu'une installation photovoltaïque, parce que ce sont des technologies moins chères. Chaque année, le niveau des rétributions pour les nouveaux contrats baisse de

quelques pour-cents. Cette baisse annoncée du niveau de rétribution pour les contrats conclus plus tard incite les investisseurs à démarrer immédiatement les projets, de manière à bénéficier d'un prix plus élevé de vente du courant pendant les vingt années qui suivent. Cet effet a déclenché le boom éolien en Allemagne. Avec l'effet induit de créer des gains d'échelle dans la fabrication d'installations, et donc une baisse des coûts d'investissement.

Arriver aux prix du marché

La baisse progressive et annoncée des rétributions, ainsi que les gains d'échelle, amènent progressivement le coût de la technologie en question à un prix au KWh proche du marché. Contrairement au subventionnement direct des investissements, ce mode de rétribution au KWh a l'avantage de ne soutenir que les propriétaires qui font effectivement fonctionner leurs installations.

Comme l'électricité est ensuite revendue sur le marché, seule la différence entre la RICC et les prix du marché doit être prise en charge. Plus ces derniers montent, moins la différence est élevée. Dans le contexte de pénurie qui se dessine, le système a donc des coûts qui diminuent.

Le financement est assuré par un prélèvement de maximum 0,3 centimes par KWh sur le timbre de transport de l'électricité sur le réseau à très haute tension. Cela représente un montant d'environ 150 à 180 millions par an. Cette socialisation du financement des nouvelles technologies est le pendant du «prix moyen» pratiqué autrefois pour financer les barrages et les centrales nucléaires. *rn*

Les nouvelles énergies renouvelables

Dans le domaine de l'électricité, on entend par là le photovoltaïque, l'éolien, la géothermie de grande profondeur, les différentes sortes de biomasse (biogas, bois, STEP, etc.), la combustion de la part non-fossile des déchets ménagers ainsi que le turbinage de l'eau potable et des eaux usées. L'adjectif «nouveau» signale la différence avec les installations hydroélectriques classiques au fil de l'eau ou par accumulation.

Un syndicat exclusif

La mobilité croissante des salariés pousse les organisations syndicales vers de nouvelles formes de rassemblement pour défendre leurs droits.

Dans l'Union européenne, la libre circulation des personnes et les nouvelles règles d'attribution des marchés publics ont bouleversé la politique syndicale dans de nombreux secteurs, dont celui du bâtiment. Autrefois, c'étaient des entreprises locales, employant des travailleurs indigènes, qui oeuvraient sur les chantiers. Aujourd'hui, il n'est pas rare de rencontrer des entreprises d'un autre pays, employant des ouvriers provenant d'autres Etats. Nombreux sont également les travailleurs qui ne sont plus attachés à une seule entreprise et qui suivent le travail d'un pays à l'autre, au gré des chantiers où les envoient leurs employeurs, souvent des sociétés de travail temporaire. En outre, une éventuelle nouvelle mouture de la directive «Bolkestein», où le secteur du bâtiment est considéré comme un service, risquerait d'aggraver ces phénomènes.

Un combat transnational

Les syndicats sont donc de plus en plus confrontés à des ouvriers qui ne connaissent ni le pays où ils travaillent, ni les règles en vigueur et dont ils ne parlent souvent que très mal la langue. De plus, ces travailleurs quittent le pays sitôt leur chantier terminé. Il n'est donc pas évident de leur expliquer leurs droits et de les défendre, mais surtout de les syndiquer. Les organisations de travailleurs tentent donc de s'adapter.

Le syndicat allemand du bâtiment (*Industriegewerkschaft Bau Agrar Umwelt - IG BAU*), confronté depuis l'élargissement de l'Union à un fort afflux de travailleurs polonais (les désormais fameux «plombiers polonais» profitent de la proximité géographique) et à une sous-enchère salariale en hausse, tente une approche nouvelle en créant un syndicat spécialement destiné aux travailleurs migrants. Cette organisation, créée à la mi-2004, ambitionne d'être présente dans de nombreux pays et d'accompagner ses membres quel que soit l'Etat où ils travaillent. Elle a notamment ouvert un secrétariat à Varsovie, engagé des permanents syndicaux et des conseillers juridiques polyglottes et publié ses tracts en plusieurs langues. Depuis une année, ce syndicat des travailleurs migrants a rassemblé plusieurs

centaines de personnes, mais il n'a pas encore été reconnu comme partenaire conventionnel. Cette tentative, qui s'apparente à une exclusion des migrants des structures syndicales habituelles, est symptomatique du syndicalisme d'outre-Rhin, qui n'est que très peu organisé, souvent par chauvinisme. Cette nouvelle structure risque également d'accentuer le ressentiment de certains indigènes face aux travailleurs étrangers: contraints de se partager les chantiers, ils ne défendent pas leurs droits au sein de la même organisation.

Confrontée depuis des décennies à une forte immigration de main d'œuvre, la Suisse a développé avec succès d'autres méthodes. Les travailleurs migrants ont été d'emblée intégrés au sein des syndicats helvétiques, même si cela n'a pas toujours été sans heurts. L'une des organi-

sations les plus actives fut le SIB, désormais intégré dans Unia (où près d'un membre sur deux n'a pas de passeport suisse), qui a toujours accordé une grande importance à l'intégration des étrangers. Ainsi, de nombreux permanents, principalement responsables des travailleurs migrants, ont été engagés et le SIB (puis Unia) a édité *Horizonte*, un magazine uniquement destiné aux membres étrangers, publié en italien, en espagnol, en portugais, en turc, en albanais et en serbo-croate. Les syndicalistes étrangers sont souvent les garants de la capacité d'action d'un syndicat: dans bien des régions, sans ses membres migrants, il n'existerait tout simplement pas.

jcs

www.migrant-workers-union.org
(site en anglais, allemand et polonais)

Un métier à risque

Le secteur bancaire helvétique se porte bien. Fleuron de l'économie nationale, il engendre une plus-value confortable et propose des salaires très au-dessus de la moyenne. Mais ces brillants résultats cachent des conditions de travail médiocres. C'est ce que révèle une enquête réalisée par l'Institut d'économie et de gestion de la santé de l'Université de Lausanne, qui compare les conditions de travail, le stress, le sentiment d'insécurité, la morbidité et la consommation médicale des employés de banque et des salariés des autres secteurs économiques. (j.d)

	Banques	autres secteurs
Crainte pour l'emploi	40%	26%
Satisfaction au travail	16%	42%
Soutien du supérieur direct en cas de problème au travail	54%	72%
Soutien des collègues en cas de problème au travail	47%	76%
Niveau élevé et constant de stress	33%	20%
Dépression	23%	11%
Consommation de tranquillisants	25%	9.5%

Gianfranco Domenighetti, «Is the Swiss Banking Sector a Healthy Place to Work», *Finance et Bien commun*, n° 21, printemps 2005.
Le rapport complet est disponible sous www.hec.unil.ch/deep/textes/04.14.pdf

Le droit des vampires

La poursuite de sportifs qui abusent de substances illicites doit respecter les codes adoptés.

Dans les sept dernières éditions du Tour de France, Lance Armstrong n'a laissé que des miettes à ses adversaires. Le cycliste américain a mis fin à sa carrière professionnelle sur les Champs-Élysées le 24 juillet 2005 sans subir un contrôle positif alors qu'il était certainement le cycliste le plus surveillé. A peine les banderoles enlevées, le quotidien sportif *L'Equipe* révèle que le laboratoire renommé de Châtenay-Malabry vient de démontrer que six échantillons d'urine prélevés sur le champion en 1999 contenaient de l'EPO artificielle, une substance qui ne pouvait être détectée au moment du contrôle. Les apparences parlent clairement contre Lance Armstrong, personnage controversé, survivant du cancer et électeur de George W. Bush.

Mais les apparences ne sont pas encore des preuves. Sous l'égide de l'Agence mondiale antidopage, des règles internationalement reconnues sur la

répression du dopage ont été regroupées dans un «Code», dont le contenu a été adopté en 2003 soit après l'éventuelle prise d'EPO par Armstrong. Or plusieurs des principes posés par le Code mondial anti-dopage paraissent avoir été violés.

Les règles bafouées

D'abord, tout sportif doit avoir en principe la possibilité de demander l'analyse d'un échantillon «B» et d'assister à l'ouverture de l'échantillon et à la deuxième analyse. Ce n'est que si les deux analyses sont positives que le cas de dopage est confirmé et peut être porté à la connaissance du public. Dans cette affaire d'exception, Armstrong n'aura jamais la possibilité de faire analyser l'échantillon B.

En outre, ces anciens prélèvements avaient été congelés en vue de la recherche, ce qui impliquait en principe leur conservation anonyme et leur utilisation à des seules fins scientifiques. Une recherche efficace

contre le dopage ne peut être menée que si le sportif donne son consentement à l'utilisation des échantillons et qu'il a la garantie que les résultats ne seront pas utilisés contre lui pour prouver un cas de dopage. Le Code mondial antidopage reprend d'ailleurs ces principes fondamentaux (cf. encadré). Mais là encore, les spécialistes de la lutte antidopage ont préféré ne pas respecter les règles qu'ils se sont eux-mêmes données.

Ce qui arrive aujourd'hui à Armstrong fera peut-être peur à certains sportifs qui flirtent avec

les règles du jeu et avec leur santé. Mais à tout miser sur la peur des «vampires», comme on appelle les contrôleurs antidopage dans le peloton, on risque aussi de saper la confiance nécessaire qui doit exister entre sportifs et chercheurs pour avancer dans la lutte contre le dopage. Sous certaines réserves, des preuves illégalement obtenues ne peuvent pas être utilisées dans une procédure pénale: après l'affaire Armstrong, on peut se demander si les sportifs sont vraiment des citoyens comme les autres. *ad*

Code mondial antidopage (extraits)

Article 6.3. Recherche à partir d'échantillons

«Aucun échantillon ne pourra servir à d'autres fins qu'au dépistage des substances (ou classes de substances) ou méthodes énumérées dans la Liste des interdictions, ou autrement désignées par l'AMA conformément à l'article 4.5., sans un consentement écrit du sportif».

Article 19.4. Pratiques en matière de recherche

«La recherche en matière d'antidopage devra être en accord avec les principes éthiques internationalement reconnus»

Suite de la première page

Homéopathie

Doit-on s'en inquiéter? Plus l'essai clinique est modeste (en terme de patients), plus il risque de montrer un effet positif du nouveau médicament. De nouveaux traitements sont ainsi popularisés, sans preuves robustes de leur efficacité. Commencer par des essais à petite échelle correspond à la dynamique et à l'éthique même de la recherche clinique. Les patients sont recrutés l'un après l'autre; si

les premiers résultats sont négatifs, l'essai s'arrête; si les premiers résultats sont positifs, l'essai est publié. Cela correspond aussi à la dynamique de l'industrie pharmaceutique, toujours à l'affût de nouvelles variantes de médicaments existants.

Il ne s'agit pas de casser un système qui a contribué à notre santé et à notre longévité. Mais la transparence des essais doit absolument être renforcée, par l'introduc-

tion de registres publics obligatoires qui contiennent aussi les essais arrêtés prématurément, par la systématisation des essais cliniques (à l'exemple de la Cochrane Collaboration), par la volonté des hôpitaux universitaires de disposer de centres de compétence où le savoir critique et clinique est encouragé. *ge*

Lancet, 27 août 2005, 726-732.

Sur la route de Diên Biên Phu

Cinquante ans plus tard, un voyageur découvre les lieux de la déroute française en Indochine.

Diên Biên Phu, 7 mai 1954. Après cinquante-sept jours de combats acharnés, la capitulation du camp retranché résonne comme un coup de tonnerre dans le monde. C'est la spectaculaire victoire du *Viet-minh* révolutionnaire sur le corps expéditionnaire français. Elle amène la signature des Accords de Genève. Elle galvanise tous les mouvements de libération: le 1er novembre, le FLN déclenche l'insurrection algérienne.

Aujourd'hui, la visite du site se mérite. Il faut voyager *Routard*: de Sapa, au nord, à Hanoï en passant par Diên Biên Phu, qui est à la frontière laotienne, 700 km, 22 heures de bus local sur une route incroyablement sinueuse: mille? deux mille virages? Paysages du Haut Tonkin stupéfiants de beauté. On comprend que le «virus de l'Indo» ait gagné tant de militaires français. Rochers kars-

tiques dénudés, petits plateaux de rizières entre des montagnes et collines couvertes de végétation d'un vert intense. Ce fut pendant des années de lutte l'univers, invisible d'avion, du général Giap et de ses ascétiques combattants, les *bô doi* au célèbre casque de latanier. Parfois aussi, les pentes sont dangereusement dénudées; elles ont provoqué des inondations catastrophiques: résultat d'une déforestation incontrôlée, de la surexploitation du sol (plantation de cultures «utiles», le caféier notamment) et de la culture sur brûlis pratiquée par les «Montagnards».

La question ethnique

Car les hautes terres du Nord Tonkin sont aussi l'espace des minorités ethniques (53 sont officiellement reconnues au Viêt Nam). Leur sort est aléatoire et a fait l'objet de vives critiques à l'étranger. Une maladroite politique de vietnamisation et de spoliation de terres a provoqué en 2001 de graves émeutes au centre du pays. Il semble que la «question ethnique» ait connu depuis une inflexion positive, visant à «l'égalité dans la diversité»: notamment un plus grand respect des cultures locales, dont témoigne la fréquentation assidue par les classes d'école du magnifique Musée d'ethnographie de Hanoï. Une politique qui n'est pas entièrement désintéressée! Les ethnies minoritaires occupent des zones frontalières à haute valeur stratégique: le mécontentement pourrait les conduire à demander leur rattachement à la Chine ou leur émigration en Thaïlande. Pour le touriste (très rare au Nord-Ouest), la fréquentation des Thaïs, Hông ou Dao offre le fascinant spectacle de marchés où éclatent les chatoyants coloris de vêtements superbement brodés.

Mais nous voici arrivés dans le site mythique de la bataille. Décevant à vrai dire: Diên Biên Phu, chef-lieu provincial, est aujourd'hui une ville moderne de 30000 habitants en pleine *boom* économique. La fameuse «cuvette» est plus vaste que ce que à quoi je m'attendais, même si, comme le notait en 1954 déjà Robert Guillain, journaliste du *Monde*, on a l'impression d'être dans un stade dont l'ennemi occuperait les gradins. Le choix stratégique du commandement français n'était pas totalement absurde: obliger l'adversaire à sortir de ses forêts impénétrables, à combattre en rase campagne et «casser le Viet». C'était sousestimer sa capacité à acheminer à travers 500 km de jungle (grâce aux célèbres vélos mais surtout aux centaines de camions *Molotova* fournis par la Chine), une artillerie lourde et à encercler le camp. Le sort de celui-ci était désormais scellé. Malgré l'héroïsme des paras, des légionnaires, des valeureux soldats nord-africains de l'armée coloniale «française», ce ne fut plus qu'un long calvaire. Qu'en reste-t-il? Quelques épaves de chars rouillés, le bunker du général de Castries, des tranchées et barbelés passablement «reconstitués» (pour ne pas dire truqués), un intéressant musée. Et surtout d'émouvants cimetières militaires. Les oiseaux chantent, les paysannes vont aux champs dans la vaste plaine rizicole fertile, où pourtant semblent encore errer les âmes des milliers de morts de ce Verdun indochinois.

Pierre Jeanneret

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Pierre Jeanneret
Roger Nordmann (rn)
Jean Christophe Schwaab (jcs)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch
www.domainepublic.ch

L'auteur a effectué deux voyages au Viêt Nam: en 1995 et mars 2005 (Nord Tonkin). Maître de gymnase depuis peu à la retraite. Dr ès Lettres, il a publié de nombreux ouvrages en histoire politique contemporaine (sur le PS, le Parti du Travail, etc.).